FC BORON NITRIDE COATINGS

Date d'entrée en vigueur: 14 janvier 2020

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

a. **Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette** : FC-Multiguard, FC-Multiguard LT, FC-Repelcoat, FC-Repelcoat HCV

b. **Autres moyens d'identification** : Revêtement de nitrure de bore à base d'eau

c. **Utilisation de la substance chimique et les restrictions à l'utilisation** :

- Utilisation principale : Pour augmenter la résistance à la corrosion et la durée de vie des produits réfractaires dans les fours à métaux fondus ; utilisé comme agent de démoulage ; résistant et non mouillé par la plupart des scories et crasses fondues ; utilisation jusqu'à 1372°C dans une atmosphère réductrice et jusqu'à 850°C dans une atmosphère oxydante. Peut être dilué avec de l'eau.

d. **Identification de la Société** : FibreCast Incorporated, 3264 Mainway, Burlington, Ontario, Canada, L7M 1A7
Téléphone : 905-319-1080 ; Fax : 905-319-7611 ; E-mail : sales@fibrecast.com

e. **Renseignements en cas d'urgence** : CHEMTREC fournira une assistance pour les urgences chimiques à 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Irritation des voies respiratoires (nez et gorge) :** L'inhalation du produit sous forme de revêtement est peu probable. Cependant, l'inhalation de poussières provenant du produit séché peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Si le produit est inhalé en quantité suffisante, il peut provoquer une irritation mécanique légère et temporaire des voies respiratoires.
- **Irritation des yeux** : Peut provoquer une légère irritation mécanique temporaire à l'état sec.
- **Irritation de la peau** : Peut provoquer une légère irritation mécanique temporaire.
- **Irritation gastro-intestinale** : Voie d'exposition peu probable.
- **Conditions médicales aggravées par l'exposition** : Les conditions médicales préexistantes, y compris la dermatite, l'asthme ou les maladies pulmonaires chroniques, peuvent être aggravées par l'exposition ; les personnes qui ont des antécédents d'allergies peuvent ressentir une plus grande irritation de la peau et des voies respiratoires.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	% EN POIDS
Nitrure de bore	10043-11-3	15 à 40
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	5 à 10
Eau	7732-18-15	65 à 85
Colorant alimentaire (au choix du client R-B-J-V)	57-55-6	< 0,1

Impuretés et additifs stabilisants : Non applicable

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

a. **Premiers soins par voie d'exposition:**

- Peau **:** La manipulation de ce produit peut provoquer une irritation temporaire de la peau. Si cela se produit, rincer les zones affectées avec de l'eau et les laver délicatement.
- Yeux **:** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau ; prévoir un bain d'yeux. Ne pas se frotter les yeux.
- Nez et gorge **:** Si ceux-ci deviennent irrité déplacer vers une zone libre de poussière, boire de l'eau et coup de nez. *Si les symptômes persistent, consulter un médecin.*

b. **Plus importants symptômes/effets, aigus et retardés :** Légère irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies respiratoires supérieures peut-être résulter de l'exposition. Ces effets sont généralement temporaires.

c. **Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial nécessaire, le cas échéant. Avis aux médecins :** Les effets sur la peau et les voies respiratoires résultent d'une irritation mécanique légère et temporaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

a. **Média approprié (et inadapté) :** Utiliser un agent extincteur approprié pour entourant les matériaux combustibles.

b. **Les dangers découlant de la substance chimique (p. ex., la nature de n'importe quels produits de combustion dangereux)** : Produits non combustibles, classe de réaction au feu nulle. L'emballage et les matériaux environnants peuvent être combustibles. L'exposition aux fumées de décomposition thermique peut provoquer une irritation des voies respiratoires, une hyperréactivité bronchique ou une réaction de type asthmatique.

c. **Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers :**
Codes NFPA* : **Inflammabilité** : 0 **Santé** : 1 **Réactivité** : 0 **Spécial** : 0
*Contrairement aux classifications du SIMDUT 2015

6. MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

a. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Minimiser les poussières en suspension. Air comprimé ou balayage sec ne doit pas être utilisé pour le nettoyage.

b. **Les méthodes et les matériaux de confinement et le nettoyage : F**réquemment nettoyer l'espace de travail avec aspirateur ou un balai pour minimiser l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

a. **Précautions pour la manipulation** : Manipuler les fibres avec précaution afin de minimiser les poussières en suspension dans l'air.

b. **Conditions pour le stockage sûr, y compris les incompatibilités** : Stocker de manière à minimiser les fuites.

- STOCKAGE : Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit sec
- MANIPULATION : Éviter tout contact prolongé avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs ou des fumées provenant du produit chauffé. Éviter la poussière provenant du matériau séché. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de ce produit. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

CONTENANTS VIDES : L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser.

8. PROCEDURES DE CONTRÔLE DE L'ÉXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

a. **Limites d'exposition professionnelle (LEP) - Directives d'exposition pour les revêtements à base de nitrure de bore :**
Recommandation du fournisseur : niveau d'action pour les poussières en suspension dans l'air de 10 mg/m^3, avec une fraction respirable de 3,0 mg/m^3 comme niveau d'action.

Équipement de protection individuelle : Protection respiratoire pour les poussières en suspension dans l'air lors du démontage. Le fabricant recommande les niveaux d'action professionnels moyens pondérés dans le temps suivants pour les autres ingrédients, et ils sont basés sur les bonnes pratiques actuelles en matière d'hygiène industrielle :

NOM	ONTARIO VEMP
Oxyde d'aluminium	10 mg/m^3 de poussières totales ; 1,0 mg/m^3 de poussières respirables

b. **Contrôles d'ingénierie appropriés :** Non requise.

c. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :** Les particules en suspension dans l'air peuvent irriter le système respiratoire. La nécessité d'utiliser un équipement respiratoire, en particulier pendant les opérations de démontage, dépend des conditions de travail. Le fabricant propose le guide suivant.

- **Protection de la peau :** Porter des gants pour éviter l'irritation de la peau.
- **Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux ou d'autres formes de protection des yeux conformes aux normes CSA appropriées pour éviter l'irritation des yeux. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée, à moins qu'elle ne soit associée à une protection oculaire appropriée. Ne pas toucher les yeux avec des parties du corps ou des matériaux souillés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE Blanc, ou la couleur souhaitée	**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ** Ne s'applique pas
ODEUR Sans odeur	**PRESSION DE VAPEUR** Ne s'applique pas
SEUIL OLFACTIF Ne s'applique pas	**DENSITÉ DE VAPEUR** Ne s'applique pas
pH 6 à 7	**DENSITÉ** 1,1 g/cc
POINT DE FUSION Ne s'applique pas	**SOLUBILITÉ** Insoluble
PREMIER POINT D'ÉBULLITION ET ÉBULLITION Ne s'applique pas	**COEFFICIENT DE PARTAGE** Ne s'applique pas
POINT D'ÉCLAIR Ne s'applique pas	**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION** Ne s'applique pas
TAUX D'ÉVAPORATION Ne s'applique pas	**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION** Ne s'applique pas
INFLAMMABILITÉ Ne s'applique pas	**VISCOSITÉ** Ne s'applique pas

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans des conditions d'utilisation normales
CONDITIONS À ÉVITER	Aucune connue
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants et réducteurs puissants
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Les produits de décomposition peuvent inclure des oxydes de bore et d'azote, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicologie aiguë : Le nitrure de bore est considéré comme une poussière nuisible. Par conséquent, l'exposition au produit séché peut provoquer une irritation de la peau ou des muqueuses. Il n'a pas été démontré que l'exposition au nitrure de bore entraîne un empoisonnement direct. Dans des conditions normales de fonctionnement ou de décomposition thermique, il n'a pas été démontré que le nitrure de bore libère du bore libre.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE (non obligatoire)

Aucune préoccupation écologique n'a été identifiée

13. ÉLIMINATION (non obligatoire)

Tel qu'il est préparé, le produit est considéré comme non dangereux. Il doit être éliminé conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Les récipients vides contiennent des résidus de produit.

Gestion des déchets : Tel qu'il est préparé, le produit est considéré comme non dangereux. Pour éviter que les déchets ne soient mis en suspension dans l'air lors du stockage, du transport et de l'élimination des déchets, il est recommandé d'utiliser un conteneur couvert ou un sac en plastique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (non obligatoire)

Classe de Danger des TMD canadienne & PIN : non réglementées : Ne pas classés comme marchandises dangereuses ADR (route), RID (train) ou IMDG (navire).

15. INFORMATION RÈGLEMENTAIRE (non obligatoire)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015) – Le nitrure de bore est considéré comme un irritant et n'est pas soumis à l'étiquetage du SIMDUT.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) -Toutes les substances dans ce produit sont répertoriés, au besoin, sur la liste intérieure des substances (LIS)

16. AUTRES INFORMATIONS

Résumé de la révision
FDS mise à jour pour s'aligner sur la nouvelle réglementation SIMDUT 2015 introduite le 11 février 2015.
Date de révision de la FDS : 14 janvier 2020
FDS préparée par : G.E. Menzies P. Eng. ROH

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations présentées ici le sont en toute bonne foi et sont considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur de cette fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS pour compléter d'autres informations qu'ils ont recueillies dans le cadre de leurs efforts pour assurer la santé et la sécurité de leurs employés et l'utilisation correcte du produit. Ce résumé des données pertinentes reflète un jugement professionnel ; les employeurs doivent noter que les informations perçues comme moins pertinentes n'ont pas été incluses dans cette FDS. Par conséquent, étant donné la nature sommaire de ce document, Fibrecast Inc. n'offre aucune garantie (explicite ou implicite), n'assume aucune responsabilité et ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou leur adéquation aux fins envisagées par l'utilisateur.